

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
VAR

ARRONDISSEMENT
TOULON

COMMUNE
CARQUEIRANNE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Publique du
28 Mars 2022

Délibération N°

2022-02-027

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CARQUEIRANNE

Délibération prise conformément à l'ordre du Jour

Transmise au contrôle de légalité le : 04/04/2022
Affichée le : 04/04/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX & LE 28 MARS A 18 H 00

Les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CARQUEIRANNE, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu accoutumé de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Arnaud LATIL, Maire en exercice.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Quorum nécessaire : 15

Présents : 25
Absents : 00
Procurations : 04

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal présents :

LATIL Arnaud	BERNARD Vanessa
GIRARD Christine	FITZNER Christel
PIZZO Anthony	COLIN Benoît
PRIGNOL Françoise	MOLINARI Mickaël
GORI Gilles	FAUCONNIER Manon
VANGELISTI Catherine	BUSON Victor
FOGU Monique	OSSEDAT André
PASQUINI Laurent	SANSONE Patrick
FOGU Antoine	DAGUET Guy
LABORNE Christine	POUCHOY Marjorie
MESLARD Laurence	DAGUET Catherine
CASINI Marie-Christine	ETIENNE Jacques
POURTIER Sylvie	

Les membres du Conseil Municipal ayant donné procuration :

FIORETTI Christophe à PRIGNOL Françoise
SCHIAVO Christian à PASQUINI Laurent
REYNAUD Nicole à FITZNER Christel
BEUJARDIN Guy à ETIENNE Jacques

MAIRIE DE CARQUEIRANNE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de CARQUEIRANNE

Séance Publique du 28 Mars 2022

Point n° 27: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Monsieur LATIL, Maire de Carqueiranne expose :

« Le Débat des Orientations Budgétaires relatif au Budget de la Commune et de ses annexes s'est tenu, conformément à la réglementation, en séance publique du 21 février.

Le budget soumis à votre approbation s'équilibre à :

<i>Section de Fonctionnement :</i>	<i>19 676 100,69 €</i>
<i>Section d'Investissement :</i>	<i>8 909 128,96 €</i>

Je vous propose en conséquence d'approuver le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022 conformément au document annexé, et de vous prononcer à main levée sur cette proposition ».

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le projet de délibération est mis aux voix :

NOMBRE DES INSCRITS	29
NOMBRE DES ABSENTS OU DES CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	0
NOMBRE DE VOTANTS	25
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	29

AVIS FAVORABLE	28
AVIS DEFAVORABLE	1
ABSTENTIONS	0

VOTE : MAJORITE AVEC 28 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (DAGUET CATHERINE)

• **SAUF CHAPITRE 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

- « **CULTURE ET LOISIRS** » : Monique FOGU, Laurence MESLARD, Antoine FOGU quittent la salle - Guy BEAUJARDIN absent

NOMBRE DES INSCRITS	29
NOMBRE DES ABSENTS OU DES CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	4
NOMBRE DE VOTANTS	22
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	25

AVIS FAVORABLE	24
AVIS DEFAVORABLE	0
ABSTENTIONS	1

- « **LE COMBAT D'EVAN** » : Manon FAUCONNIER quitte la salle

NOMBRE DES INSCRITS	29
NOMBRE DES ABSENTS OU DES CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	1
NOMBRE DE VOTANTS	24
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	28

AVIS FAVORABLE	27
AVIS DEFAVORABLE	0
ABSTENTIONS	1

- « **CAP OU PAS CAP** » : Catherine VANGELISTI, Sylvie POURTIER, Vanessa BERNARD ET Arnaud LATIL quittent la salle

NOMBRE DES INSCRITS	29
NOMBRE DES ABSENTS OU DES CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	4
NOMBRE DE VOTANTS	21
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	25

AVIS FAVORABLE	24
AVIS DEFAVORABLE	0
ABSTENTIONS	1

- « **CYCLO CLUB CARQUEIRANNAIS** » : André OSSEDAT quitte la salle

NOMBRE DES INSCRITS	29
NOMBRE DES ABSENTS OU DES CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	1
NOMBRE DE VOTANTS	24
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	28

AVIS FAVORABLE	27
AVIS DEFAVORABLE	0
ABSTENTIONS	1

➤ « **CARQUEIRANNE ENVIRONNEMENT** » : Catherine DAGUET et Jacques ETIENNE (a reçu procuration de Guy BEAUJARDIN) quittent la salle

NOMBRE DES INSCRITS	29
NOMBRE DES ABSENTS OU DES CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	3
NOMBRE DE VOTANTS	23
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	26

AVIS FAVORABLE	26
AVIS DEFAVORABLE	0
ABSTENTIONS	0

➤ « **LES CHAUFOURNIERS** » : Christine LABORNE, Monique FOGU et André OSSEDAT quittent la salle

NOMBRE DES INSCRITS	29
NOMBRE DES ABSENTS OU DES CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	3
NOMBRE DE VOTANTS	22
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	26

AVIS FAVORABLE	26
AVIS DEFAVORABLE	0
ABSTENTIONS	1

➤ « **LA SOUCHE CARQUEIRANNAISE** » : Christine GIRARD quitte la salle

NOMBRE DES INSCRITS	29
NOMBRE DES ABSENTS OU DES CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	1
NOMBRE DE VOTANTS	24
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	28

AVIS FAVORABLE	27
AVIS DEFAVORABLE	0
ABSTENTIONS	1

➤ « **UNPC** » : Catherine DAGUET quitte la salle

NOMBRE DES INSCRITS	29
NOMBRE DES ABSENTS OU DES CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	1
NOMBRE DE VOTANTS	24
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	28

AVIS FAVORABLE	28
AVIS DEFAVORABLE	0
ABSTENTIONS	0

➤ « **LES FAVOUIOS** » : Anthony PIZZO quitte la salle

NOMBRE DES INSCRITS	29
NOMBRE DES ABSENTS OU DES CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	1
NOMBRE DE VOTANTS	24
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	28

AVIS FAVORABLE	27
AVIS DEFAVORABLE	0
ABSTENTIONS	1

➤ « **ADCCFF** » : Antoine FOGU quitte la salle

NOMBRE DES INSCRITS	29
NOMBRE DES ABSENTS OU DES CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	1
NOMBRE DE VOTANTS	24
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	28

AVIS FAVORABLE	27
AVIS DEFAVORABLE	0
ABSTENTIONS	1

En conséquence de quoi :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CARQUEIRANNE :

Réuni en séance publique du 28 Mars 2022,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 2022, relative au Débat sur les Orientations Budgétaires,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2022, relative à l'affectation des résultats exercice 2021 - budget principal de la Commune,
- **VU** la note de présentation du Budget Primitif 2022 du budget principal de la Commune et ses budgets annexes,
- **VU** la Commission Préparatoire en date du 17 mars 2022,
- **CONSIDERANT** qu'il convient d'approuver le Budget Primitif 2022 de la Commune,
- **CONSIDERANT** que le Conseil Municipal est seul compétent pour approuver le Budget Primitif du Budget Principal de la Commune,

DECIDE :

ARTICLE 1.

D'approuver le montant des subventions aux Budgets du CCAS et de la Caisse des Ecoles comme suit :

-Subventions de fonctionnement

1	C.C.A.S.	700 000 €
2	Caisse des Ecoles	1 760 000 €

ARTICLE 2.

D'approuver par chapitre le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022 tel que rapporté et présenté dans le document annexé.

ARTICLE 3.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents découlant des présentes dispositions.

SIGNE : Arnaud LATIL, Maire de la VILLE de CARQUEIRANNE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui a fait l'objet d'une notification ou publication sous huitaine. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours directement devant le Tribunal Administratif de TOULON ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture

083-218300341-20220328-DCM2022_02_027-BF
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022